

COMMUNE DE GRIGNON**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Délibération n° 20180129 - 5**

Le vingt-neuf janvier Deux Mille Dix-Huit, le Conseil municipal de la commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Brigitte PETIT, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : Brigitte PETIT, Franck PAVIOL, Marie NICASTRO, Denis ROCIPON, Lina BLANC, Dominique BRUNOD, Corinne CHAPPE, Gilles CHRISTIN, Bruno KARST, Martine GACHON François RIEU, Corinne BUSALB

Étaient absents : Pierre CHAZELAS, Sylvie DAL MOLIN, Pierre DUCHINI, Bernard TARTARAT CHAPITRE

Étaient excusés : Françoise MARCHAND, Marcel BRUN

Pouvoir : Marcel BRUN à François RIEU, Françoise MARCHAND à Corinne CHAPPE

Secrétaire de Séance : Denis ROCIPON

Nombre de Conseillers

en exercice : 18

présents : 12

votants : 14

Date de Convocation : 24 janvier 2018

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

Objet : Programme des Travaux à réaliser pour la sécurisation de la berge de l'Isère en bord de propriété de Monsieur et Madame Christin-Barillier

Rapporteur : Brigitte PETIT

Madame la Maire, Brigitte PETIT, fait connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux de protection de la berge sur la propriété de M. et Mme Christin-Barillier, sis 85 chemin des Espagnols 73200 Grignon.

Les catastrophes naturelles, crue et érosion ont conduit au fil des années à fragiliser la berge de l'Isère.

La berge sur la rive gauche en amont du pont Albertin menace de céder et fait courir un péril sur les habitations de M. et Mme Christin-Barillier. Des travaux doivent être entrepris pour stabiliser la berge et garantir la mise en sécurité des administrés.

La nature des travaux est la suivante : Stabilisation de la berge par un enrochement

Le montant estimatif des travaux est de 300 000 € HT dont 20 000 € à la charge de la Commune de Grignon.

Le plan de financement pour la demande de subvention liée aux travaux serait le suivant :

Financeurs	Taux de subvention %	Montant en € (montant total HT)
Etat	40%	120 000
Arlysère – autres financements	24 %	73 000
Conseil départemental	21 %	62 000
Commune de Grignon	7 %	20 000
Montant total des aides publiques sollicitées	92 %	275 000
Autre financeur privé : Propriétaires privés	8 %	25 000
Total des financements privés	8 %	25 000
Total aides publiques + financements privés (= montant total HT)	100 %	300 000

Où cet exposé,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de travaux pour la stabilisation de la berge en bordure de la propriété de M. et Mme
Christin-Barillier,

VALIDE la participation de la Commune à hauteur de 20 000 € maximum,

APPROUVE que la maîtrise d'ouvrage soit menée par le syndicat mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de
Savoie pour ce projet

CHARGE Madame Le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet,

Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de
la réception en Sous-préfecture le (Voir cachet) :
Et de la publication, le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20180129-20180129-5bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/02/2018

Affichage : 02/02/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



A Grignon, le 31 janvier 2018

Madame le Maire,
Brigitte PETIT

